



Paris le 23/04/2024

Madame la Présidente du CSAL de la DRFIP Paris,

Vous avez réuni les organisations syndicales le lundi 25 mars pour évoquer l'organisation des services de la DRFIP durant la période des JOP.

Au cours de cette réunion de travail, nos organisations syndicales ont fait un certain nombre de remarques qui semblaient avoir eu l'oreille des représentantes et représentants de la direction.

Nous avons longuement évoqué le fait que sur la période du 22 juillet au 11 août (puis lors des jeux paralympiques), les contraintes de circulation pouvaient ne pas concerner uniquement l'accès aux différents sites des finances publiques mais aussi les trajets domicile-travail suivant la situation du domicile et les moyens de transport utilisés. Il a également été question des très grosses perturbations qui pourraient avoir lieu certaines journées particulières (cérémonie d'ouverture, préparations, épreuves de cyclisme sur route, marathon...). Il est prévisible que l'organisation des services et les conditions de travail des agentes et agents de la DRFIP Paris soient fortement impactées et que les contraintes ne pèsent pas uniquement sur les personnels mais que la DRFIP en assume pleinement sa part.

Or, au vu du projet de note qui sera présenté au CSAL du 25 avril 2024, aucune de nos propositions n'a été retenue. C'est pourquoi, nous vous les rappelons et vous demandons de les intégrer à la note définitive.

Notre première revendication portait sur la banalisation de la journée de travail pour les agents en présentiel. En effet, si des aménagements sont nécessaires pour « désencombrer » les transports, il faut que les collègues puissent les emprunter en évitant les heures de pointe (en particulier en fin de journée) et ceci sans avoir à récupérer les heures comme vous l'écrivez dans votre projet de note.

Le début de la journée banalisée pourrait s'échelonner de 7h00 à 9h30 et permettre un départ entre 13h00 et 15h30.

Dans cette logique nous avons parlé de modifier la plage d'accueil téléphonique à la volée de l'après-midi : de 13h00 à 15h30 au lieu de 13h30 à 16h00.

Sur le télétravail, nous constatons que vous passez d'une « forte incitation » des chefs de service à une « facilitation du télétravail ». Cela confirme que ce choix est à la seule initiative de l'agent.e qui n'aura donc pas à justifier de son éventuel refus du télétravail. En revanche, nous déplorons que ce soit le chef de service qui valide le lieu d'exercice de ce dernier et nous demandons donc de revenir à une simple déclaration des collègues pour éviter toute décision arbitraire.

Lors de nos échanges nous avons insisté sur le retrait de l'obligation de « rejoindre sa résidence administrative le lendemain matin, en cas d'éventuelles nécessités de service » au motif que si un agent télétravaille dans un autre lieu que son domicile, il lui sera bien souvent matériellement impossible de rejoindre son bureau dans un laps de temps aussi court. Nous avons également rappelé le coût prohibitif des transports durant cette période. Au lieu de faciliter le télétravail cette mention risque au contraire de le décourager alors que les situations de nécessité de service rendant un retour au bureau indispensable le lendemain sont dans les faits très exceptionnelles et ne devraient concerner que les cadres.

Concernant l'accueil physique, vous décidez de modifier les modalités d'accueil du public durant la période. En effet, l'accueil « à la volée » fermera du 15 juillet au 9 septembre et sera remplacé par un accueil sur rendez-vous, uniquement le matin des lundis, mercredis et vendredis. L'accueil physique des trésoreries sera même totalement interrompu (sauf exception). Les rendez-vous seront pris uniquement par téléphone. Lors de la réunion de travail nous avons indiqué que s'il était compréhensible que l'accueil physique soit réduit, nous trouvions excessif l'arrêt complet de l'accueil à la volée sur une aussi longue période, notamment pendant la campagne d'avis, et la suppression de l'accueil physique en trésoreries amendes (dont les risques d'embouteillages à la ré-ouvertures sont bien connus désormais).

Nos organisations s'inquiètent que vous utilisiez cette période pour tester une offre d'accueil réduite dans le but de la pérenniser ensuite comme vous l'avez fait avec la COVID.

D'autre part, nous vous avons interrogée sur d'autres sujets, et à ce jour nous n'avons aucune réponse :

- Les agents et agents de BCR et les huissiers seront-ils mobilisés pour des opérations JOP. Les congés seront-ils restreints ? Percevront-ils la prime exceptionnelle JO ?

- Accorderez-vous des autorisations d'absences pour les parents devant accompagner leurs enfants pour un départ en colonies de vacances ? Les frais engagés par ces parents seront-ils pris en charge par l'administration ?

- Si l'accès aux cantines AGRAF et aux restaurants conventionnés s'avérait impossible, les agent.es bénéficieront-ils d'une indemnité de restauration comme ce fut le cas pendant la crise COVID ?

- Avez-vous interrogé l'ALPAF sur l'accès aux logements pour les collègues nouvellement affectés dans notre direction ?

Nous souhaitons pouvoir discuter de toutes ces questions lors du CSAL du 25 avril, et nous prononcer sur une version définitive de votre note qui prendrait en compte nos propositions et remarques.